

Appel à candidatures pour la 11^{ème} édition du
Festival d'Art de l'Estran
Les 22 & 23 septembre 2018

FESTIVAL D'ART DE L'ESTRAN



Candidatures à retourner pour le 1^{er} mars 2018

Le Festival d'Art de l'Estran, c'est une invitation à découvrir autrement les paysages dévoilés par les marées basses de l'Équinoxe d'automne.

Des milliers de visiteurs viennent chaque année redécouvrir les plaisirs de l'Équinoxe d'automne autour d'un itinéraire dédié aux créations artistiques sur les plus belles plages de la Côte de Granit Rose.



Plage de Tresmeur à Trébeurden



Plage de Toul Gwen à l'Île Grande – Pleumeur – Bodou



Plage du Coz-Pors à Trégastel

Règlement

Les artistes sont invités à interpréter leur vision de l'**Estran (zone découverte à marée basse)** par :

- **la création d'un projet ou d'une performance artistique visible** les 22 & 23 septembre 2018.
- **l'échange avec le public** autour de la création des œuvres.
- **Optionnel : La réalisation d'une exposition en intérieur**, en marge des créations « grandeur nature ».

Les candidats peuvent répondre individuellement ou collectivement à l'appel à projet. Dans le cas d'un projet collectif, les artistes se partageront la **bourse de 1500 €** (mentionnée au point *versement d'une bourse*).

Catégories : les candidats postuleront dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes.

1. Catégorie libre

2. Catégorie Mise en son et mise en mouvement :

- un projet autonome au plan alimentation électrique étant vivement souhaité.

3. Catégorie œuvres collectives avec le public :

- la méthode et les moyens utilisés par l'artiste ou le collectif pour rallier le public à la création d'œuvres seront clairement détaillés.

4. Catégorie interventions auprès des scolaires :

- Les interventions se dérouleront au cours de la semaine 38 à raison de 3 jours d'intervention répartis sur les plages de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou, à destination de 2 classes dans chacune des 3 communes. L'artiste est invité à préciser les niveaux de classes préconisés pour son intervention : CP, CE ou CM).
- L'artiste ou le collectif justifiera de la méthode pédagogique et d'expériences passées en matière d'intervention en milieu scolaire ou auprès de jeunes enfants

A titre indicatif, les réalisations des éditions précédentes sont visibles sur le site www.festivaldelestran.com

Profils recherchés :

- H/F majeur, pas de limite d'âge
- Artistes utilisant comme moyen d'expression, la photographie, la performance artistique, la peinture, la sculpture, les arts plastiques, la chorégraphie contemporaine..., soit tout ce qui a trait au domaine des **arts visuels ou sonores**.

Les Plages de création :

- Plage de Tresmeur à **Trébeurden**
- Plage de Toul Gwen à l'Île Grande - **Pleumeur-Bodou**
- Baie Ste Anne et Plage du Coz Pors à **Trégastel**

Les lieux d'exposition en intérieur : (optionnel pour l'artiste et à la discrétion de l'organisateur)

- Maison de la Mer de **Trébeurden**
- Centre des Congrès de **Trégastel**

Conditions de marées :

A titre indicatif, les données relatives aux marées sont les suivantes :

| | | | | | |
|-------------|-----------|-------|-----------|-------|----------------|
| Samedi 22 | Basse mer | 12h02 | Haute mer | 18h02 | coefficient 66 |
| Dimanche 23 | Basse mer | 12h40 | Haute mer | 18h40 | coefficient 76 |

A noter que la haute mer submerge les œuvres, démontage ou reconstruction ou renouvellement à prévoir du samedi au dimanche.

Conditions de réalisation et pré-requis :

- faisabilité du projet au regard des conditions locales météo et de marée
- Acceptation du principe d'une exposition en « côte à côte » avec un autre artiste
- Effet des marées : **si une œuvre est altérée dans son aspect par la marée, l'artiste s'engage à reproduire l'œuvre telle que validée par le jury pour une même visibilité par le public le second jour du festival.**
- Principe de sécurité et de respect de l'environnement :
 - o les œuvres réalisées ne devront pas mettre le public en danger,
 - o les œuvres ne devront pas porter atteinte à l'environnement. Les matériaux utilisés sur les sites seront impérativement biodégradables et sans contrainte sur l'environnement naturel, l'artiste s'y engage sur l'honneur et produira la composition des matériaux utilisés.
- Les œuvres devront être démontées en concertation avec l'organisateur. (possibilité de laisser en place certaines créations à l'appréciation de l'organisateur).

Critères de sélection des projets :

- Le premier critère d'évaluation repose sur la **prise en compte et l'intégration du paysage et de l'environnement dans la création du projet**. Idéalement l'œuvre ne pourrait être dissociée de son écrin naturel. Le dialogue avec le paysage est recherché.
- **Impact visuel** : la création doit être en adéquation avec les larges espaces qui l'accueillent, on recherche des projets visuellement **dimensionnés à l'échelle du paysage**, et de nature à capter l'attention des visiteurs.
- Originalité et spécificité du projet, nouveauté au regard des précédents programmes

Choix du site :

- L'artiste peut exprimer une préférence relative à l'implantation de son projet. Cependant, l'attribution du site à l'artiste ou au collectif reste à la seule discrétion du jury parmi les sites des 3 communes.

Versement d'une bourse :

- Les conditions du présent règlement sont formalisées par la signature d'une convention liant l'artiste à l'OTC (Office de Tourisme Communautaire).
- A titre d'indemnisation, chaque artiste (ou collectif d'artistes) ayant satisfait aux conditions du présent règlement, **bénéficie d'une bourse de 1500 €** couvrant la création et les matériaux.
- Cette bourse est considérée comme une aide à la création, elle est destinée à couvrir les frais d'exposition.
- **Le versement de la bourse est conditionné à la réalisation d'une œuvre en conformité avec le projet soumis à l'organisateur, dans sa forme, ses matériaux et ses dimensions.**
- Le paiement sera réalisé par virement bancaire (fournir un RIB), à l'issue de la prestation, sur présentation d'une facture, et sous réserve d'une présence effective en conformité avec l'article « présence » ci-dessous.

Logement, repas :

Un hébergement gratuit est proposé aux artistes.

Les repas ne sont pas pris en charge à l'exception du repas de lancement du festival, le vendredi soir.

Transport et assurance des artistes et des œuvres :

Une participation au transport est versée à l'artiste. Elle est précisée par convention et établie sur un trajet Domicile/lieu d'hébergement/domicile. Elle est calculée à partir du module *Itinéraire du site Via Michelin*.

Le transport des œuvres pour l'exposition reste à la charge des artistes. Les œuvres réalisées en extérieur restent sous la responsabilité des artistes.

Les œuvres exposées dans le cadre des expositions en intérieur sont assurées par l'OTC ou Lannion Trégor Communauté sous réserve de fourniture par l'artiste, au moins 2 semaines avant les dates du Festival, d'une liste détaillée des œuvres exposées précisant leurs valeurs et dimensions. Une photo de chaque œuvre sera fournie par l'artiste en illustration de la liste détaillée.

En l'absence de fourniture de ces éléments dans les délais impartis, l'OTC et Lannion Trégor Communauté déclinent toute responsabilité concernant toute perte, vol ou détérioration liée à l'exposition des œuvres.

La garantie prendra effet à compter de la fin d'installation des œuvres par les soins de l'artiste et prendra fin avant le démontage des œuvres. Montage et démontage sont effectués par l'artiste et restent sous sa responsabilité.

Les artistes s'assurent que la réalisation de leur œuvre, en intérieur et en extérieur, soit en conformité avec la sécurité du public. Ils s'engagent à contracter une assurance responsabilité civile et une couverture relative aux risques professionnels les concernant. Aucun recours ne pourra être réalisé contre l'organisateur.

Présence, installation et démontage :

La présence effective de l'artiste sur son lieu de création est requise les samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018, au minimum de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Les expositions en intérieur seront montées le vendredi 21 au matin.

Le démontage des expositions ou des œuvres ne saurait avoir lieu avant la fin du Festival, sous peine de non versement de la bourse de création.

Les expositions en intérieur seront démontées le lundi matin ou après 19 h le dimanche 23 septembre.

Les œuvres doivent être éphémères ou démontées par l'artiste à l'issue du festival.

Communication :

Les candidats sélectionnés feront parvenir, par e-mail ou CD, une série de photos en format numérique. Par la signature de la convention qui le lie à l'OTC, l'artiste autorise que les photos fournies par ses soins, ou les photos de ses œuvres prises par des tiers dans le cadre du Festival d'Art de l'Estran, soient utilisées librement par les organisateurs du Festival d'Art de l'Estran.

Cette libre utilisation vaut pour les années 2018 et suivantes et s'applique à la communication du Festival d'Art de l'Estran et de l'Office de Tourisme Communautaire ou de Lannion Trégor Communauté.

Annulation de contrat :

Le présent contrat se trouverait suspendu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas considérés comme force majeure. Les intempéries ordinaires ne sont pas considérées comme force majeure. Toute annulation du fait de l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre le montant de la Bourse.

Sélection des projets :

Une commission indépendante décidera de la sélection des artistes. Elle est constituée d'élus, de professionnels de l'art contemporain, et de partenaires de l'Office de Tourisme.

Ses membres se réservent le droit de contacter et/ou rencontrer certains candidats pour étayer leur jugement concernant les projets.

Les projets seront étudiés courant mars à début avril 2018.

Modalités de candidature :

La candidature doit parvenir **au plus tard le 1^{er} mars 2018 par courrier postal** à l'adresse suivante :

LANNION TREGOR COMMUNAUTE - Office de Tourisme Communautaire

1 rue Monge

22300 LANNION

A l'Attention d'Isabelle FOSSEY

Le cachet de la poste fait foi.

Pièces constitutives du dossier de candidature

- Bulletin de candidature complété et signé (ci-joint)
- Présentation du ou des projets sur support papier ou numérique comprenant:
 - a. la ou les catégories choisies par le candidat
 - b. Présentation écrite du projet artistique
 - c. Descriptif technique du projet
 - d. Croquis précis **avec dimensions contractuelles**, matériaux utilisés
 - e. préciser les moyens de mis en œuvre et les besoins logistiques ou techniques éventuels
- Si l'option d'une exposition en intérieur est levée :
 - a. descriptif du projet incluant photos ou croquis des œuvres, nombre et dimensions des œuvres, scénographie proposée
- curriculum vitae et /ou extrait de book (présentation écrite et visuelle des travaux, photos, vidéos...)

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au comité de sélection.

NOM

Prénom

N° d'immatriculation à la maison des artistes :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Site web :

Catégorie choisie :

Nom du projet de création sur l'Estran :

Option : Projet d'exposition en intérieur (dossier descriptif à fournir en intégrant des photographies)

Pièces constitutives du dossier :

- le présent Bulletin de candidature complété et signé
- la présentation du ou des projets sur support papier ou numérique comprenant :
 - Texte décrivant le projet artistique
 - Descriptif technique du projet
 - Croquis précis avec dimensions contractuelles, matériaux utilisés
 - préciser les moyens de mise en œuvre et les besoins logistiques ou techniques éventuels
 - Optionnel : descriptif du projet d'exposition en intérieur (photos ou croquis des œuvres, nombre et dimensions des œuvres)
- curriculum vitae et /ou extrait de book (présentation écrite et visuelle des travaux, photos, vidéos...)

Communication

Dans l'hypothèse où son projet serait retenu, le candidat autorise l'organisateur à utiliser librement les photographies qu'il s'engage à fournir, dans le cadre de la communication de l'événement et de l'Office de Tourisme Communautaire, pour l'édition en cours et les suivantes. Le cas échéant, le candidat précisera les mentions qui devront accompagner la publication de ces photos.

Je soussigné(e), (Prénom, NOM).....

N° de SIRET et/ou d'enregistrement à la Maison des Artistes.....

déclare me porter candidat(e) pour participer au Festival d'Art de l'Estran 2018 en pleine connaissance et acceptation des conditions décrites dans le règlement de l'appel à candidature ci-avant.

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Date :

Signature :